



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable**

Arrêté DIDD/BPEF/2022 n° 237
portant déclaration d'utilité publique
Constitution d'une réserve foncière sur l'îlot Saint-Aubin
sur le territoire de la commune d'Ombree d'Anjou
(commune déléguée de Pouancé)

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2021-059 du 7 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2022 n°69 du 23 mars 2022 prescrivant les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la constitution d'une réserve foncière sur l'îlot Saint Aubin sur la commune d'Ombree d'Anjou (commune déléguée de Pouancé) ;

Vu la délibération du 12 juillet 2021 du conseil municipal de la commune d'Ombree d'Anjou sollicitant l'engagement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique pour la constitution d'une réserve foncière sur l'îlot Saint-aubin située dans le centre de la commune déléguée de Pouancé ;

Vu la délibération du 12 juillet 2022 du conseil municipal de la commune d'Ombree d'Anjou exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique dudit projet et sollicitant Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire afin que soit déclaré d'utilité publique le projet de constitution d'une réserve foncière sur l'îlot Saint-aubin située dans le centre de la commune déléguée de Pouancé ;

Vu les pièces du dossier de demande de DUP ;

Vu les registres d'enquête ;

Vu l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur du 10 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du 11 août 2022 de la Sous-Préfète de Segré en Anjou Bleu ;

Vu le plan périmétral de l'opération ;

Considérant la demande du 19 juillet 2022 de M. le Maire d'Ombree d'Anjou qui sollicite le prononcé de la déclaration d'utilité publique de ce projet ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique le projet de constitution d'une réserve foncière sur l'îlot Saint Aubin dans le centre de la commune déléguée de Pouancé.


Article 2 : Le plan de l'opération faisant l'objet de la présente déclaration d'utilité publique est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 : La Secrétaire générale de la préfecture, la Sous-Préfète de l'arrondissement de Segré en Anjou Bleu, le maire de la commune d'Ombrée d'Anjou et le maire délégué de la commune de Pouancé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 16 AOUT 2022

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale de la préfecture



Magali DAVERTON

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours gracieux auprès de son auteur ou hiérarchique auprès du ministre compétent,
 - d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES.
- La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Département :
SAINE-ET-LOIRE
Commune :
OMBRÉE D'ANJOU

Section : AE
Feuilles : 605 AE 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/08/2022
(Lieux habités de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93004
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

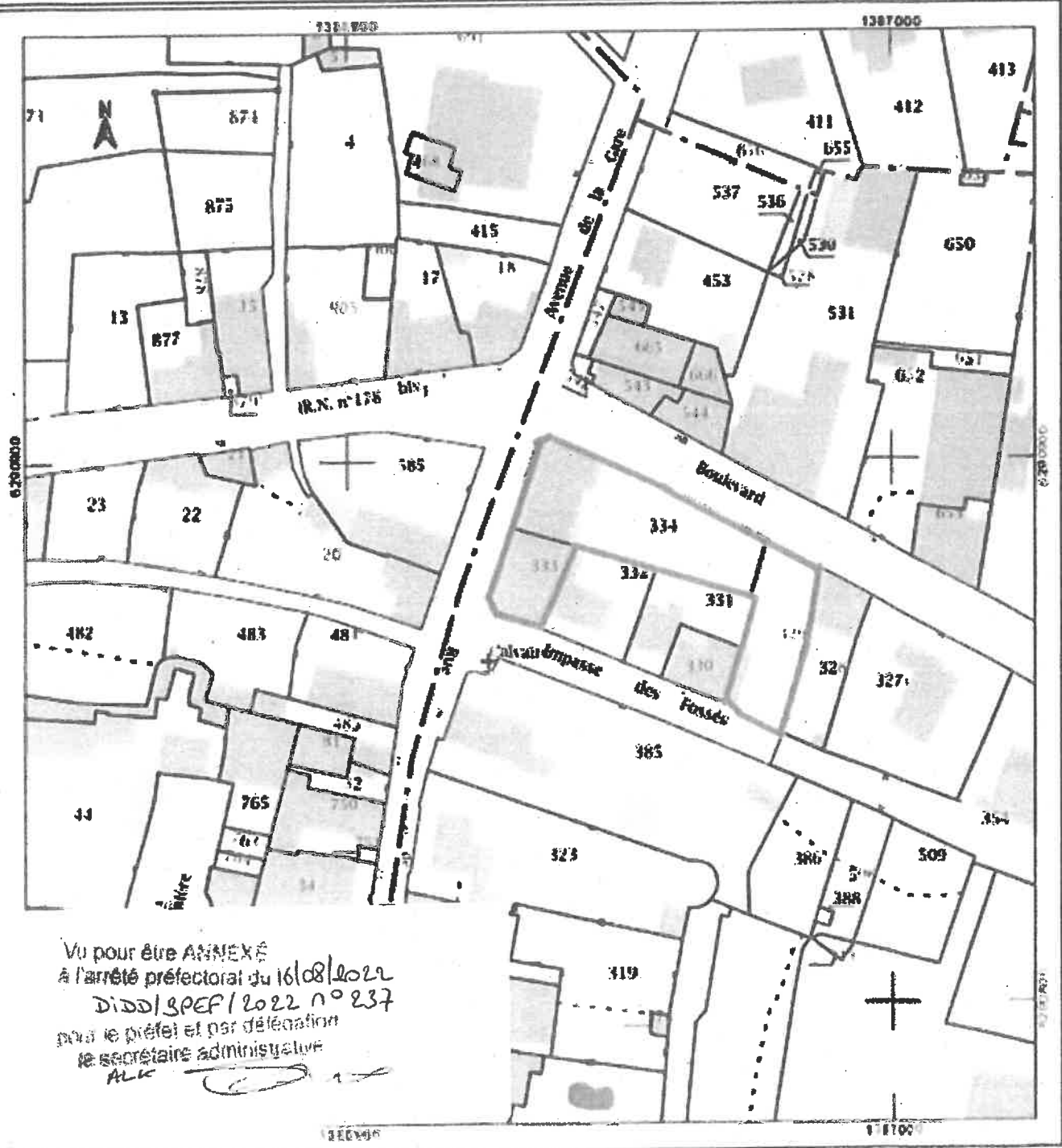
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
Opération POUANCE (Ombree d'Anjou)
Hôt Saint Aubin

Le plan visituel sur cet extrait est géré
par le centre des usages foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - ANGENS
15bis rue Dupuy-Thouars 49047
49047 ANGERS CEDEX 01
M 02 41 74 53 40 - Fax 02 41 74 53 83
sdif49.angers@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est obtenu par
cadastre.gouv.fr

Légende :
—— Périmètre de DUP réserve foncière

Plan Périmétral de DUP



Vu pour être ANNEXÉ
à l'arrêté préfectoral du 16/08/2022
DIDD/SPEF/2022 n° 237
pour le préfet et par délégation
le secrétaire administrative
ALC